

29 août 2020 -10:35

Appartient à Conseil des ministres du 28 août 2020

## Code de déontologie de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés

Sur proposition du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du code de déontologie de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés (IPCF).

Le Conseil national de l'IPCF a reformulé l'article 21 du code de déontologie en vue de mieux préciser sa portée et de se conformer à l'arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne le 27 février 2020.

Le projet d'arrêté royal vise à approuver le code de déontologie tel que modifié par le Conseil national de l'IPCF. Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)